

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Décembre 2010

ORDRE du JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2010 - APPROBATION**
- 2-/ **APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE**
- 3-/ **APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL**

Les points 2 et 3 ne font pas l'objet de délibérations en Conseil municipal

ENSEIGNEMENT - JEUNESSE

- 4-/ **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ALLIER - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2010-2013 - CONVENTION - SIGNATURE**

PERSONNEL COMMUNAL

- 5-/ **TABLEAU DES EFFECTIFS - AJUSTEMENT**
- 6-/ **ASSOCIATION ORCHESTRE D'HARMONIE DE VICHY - VACATIONS - TARIFS REVALORISATION**
- 7-/ **ASSOCIATION ORCHESTRE D'HARMONIE DE VICHY - MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNELS - CONVENTIONS - RENOUVELLEMENTS**
- 8-/ **DIRECTION DE LA POPULATION - RECENSEMENT - EMPLOIS DE VACATAIRES - CREATION - TARIFS - ACTUALISATION**
- 9-/ **DIRECTION DE L'URBANISME - EMPLOI DE CHEF DE PROJET URBAIN - REMUNERATION - REVALORISATION**
- 10-/ **FRAIS DE DEPLACEMENT - ACTUALISATION**

FINANCES

- 11-/ **PALAIS DES CONGRES-OPERA - BILLETTERIE ET DEUX VESTIBULES - PLAN DE FINANCEMENT - MODIFICATION**
- 12-/ **MEDIATHEQUE VALERY LARBAUD - CHAUFFAGE/CLIMATISATION - PLAN DE FINANCEMENT - MODIFICATION**
- 13-/ **PLACE CHARLES DE GAULLE - TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**
- 14-/ **TARIFS MUNICIPAUX - REVISION 2011**
- 15-/ **DECISION MODIFICATIVE N°3 - ANNEE 2010**
- 16-/ **CREDITS PAR ANTICIPATION SUR LE VOTE DU BP 2011 - INSCRIPTION**
- 17-/ **SUBVENTIONS DIVERSES - ATTRIBUTION**
- 18-/ **SUBVENTIONS 2011 - ACOMPTES PAR ANTICIPATION - VERSEMENT**
- 19-/ **OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME - BP 2011 - APPROBATION - SURSIS**
- 20-/ **DISPONIBILITES DU LEGS DANY - UTILISATION**
- 21-/ **TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR**
- 22-/ **CENTRE OMNISPORTS DE VICHY - DROITS D'ACCES AUX INSTALLATIONS - TARIFS - REVISION**
- 23-/ **CENTRE OMNISPORTS - TENNIS - TARIFS - REVISION**
- 24-/ **ESPACES VERTS - LOCATION MATERIELS DIVERS - TARIFS - REVISION**

OPERATIONS TECHNIQUES

- 25-/ **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - ANNEE 2009**
A/ ASSAINISSEMENT - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
B/ ELIMINATION DES DECHETS
- 26-/ **BOULEVARD EST - 1^{ère} TRANCHE D'AMENAGEMENT - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A VICHY VAL D'ALLIER - CONVENTION**

URBANISME / AMENAGEMENT

- 27-/ **DROIT DE PREEMPTION URBAIN - EXTENSION DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE AU STADE DARRAGON**
- 28-/ **VOIRIE COMMUNALE - DOMAINE PUBLIC - PARCELLES A INCLURE - REGULARISATION**

AFFAIRES GENERALES

- 29-/ **CREMATORIUM DE VICHY - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°4 - SIGNATURE**
- 30-/ **FOYER OURCEYRE - 14-16 RUE DU ONZE NOVEMBRE - 03200 VICHY - BAIL EMPHYTEOTIQUE - PROLONGATION AU PROFIT DE SA HLM FRANCE LOIRE - 33 RUE DU FAUBOURG DE BOURGOGNE - 45000 ORLEANS**
- 31-/ **VENTE - VEHICULE PIAGGIO 8931 TY 03 AU PROFIT DE L'ASSURANCE SMACL - 141, AVENUE SALVADOR ALLENDE - 79031 NIORT CEDEX**
- 32-/ **PRIX LUCIEN LAMOUREUX - ATTRIBUTION 2010 - DESIGNATION DU LAUREAT - ANNEE 2011 - FIXATION DU MONTANT DU PRIX**
- 33-/ **CHAMBRE FUNERAIRE - DEMANDE DE CREATION - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL APRES ENQUETE PUBLIQUE**
- 34-/ **REPOS DOMINICAL - DEROGATION - AVIS**

INFORMATIONS DES ELUS

- CARTE SCOLAIRE 2010/2011

QUESTIONS DIVERSES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du mercredi 15 décembre 2010

N° 4

OBJET :

**CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE
L'ALLIER**

**CONVENTION
CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE**

**SERVICE DES
AFFAIRES
SCOLAIRES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjointes au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la ville de Vichy de poursuivre le partenariat engagé avec la Caisse d'allocations familiales de l'Allier pour favoriser le développement de l'offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes de la commune,

Considérant que les actions financées et entrant dans le cadre des objectifs du Contrat Enfance Jeunesse fixés par la Caisse d'allocations familiales de l'Allier sont les actions d'accueil périscolaires dans les écoles, l'accueil de loisirs des Garets pour les enfants de 3 à 6 ans, l'accueil de loisirs du centre social René Barjavel et le lieu d'accueil enfants-parents « Aquarelle »,

Considérant que la précédente convention signée avec la Caisse d'allocations familiales de l'Allier est arrivée à échéance,

Considérant que la Caisse d'allocations familiales de l'Allier s'est engagée à poursuivre sa participation financière aux frais de fonctionnement de ce dispositif sous forme de prestation de service,

Considérant la nécessité de contractualiser l'engagement des différentes parties,

Considérant que ce nouveau contrat pourrait prendre effet à compter du 1er janvier 2010 pour une durée de quatre ans (2010-2013),

Propose au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Caisse d'allocations familiales de l'Allier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer la convention Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales de l'Allier,

- dit que les recettes correspondantes seront imputées sur l'article 7478, fonctionnalité 20 du budget communal,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°5

OBJET :

**TABLEAU DES
EFFECTIFS**

AJUSTEMENT

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le tableau des effectifs approuvé par le Conseil municipal le 28 septembre 2007, modifié lors des conseils municipaux des 21 décembre 2007, 11 avril, 27 juin, 26 septembre, 19 décembre 2008, 26 juin, 25 septembre, 4 décembre 2009, 26 mars, 18 juin et 24 septembre 2010,

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs en tenant compte, des besoins de la collectivité, des postes libérés lors des avancements des commissions paritaires de 2010 et en prévision des avancements des commissions paritaires de 2011,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier, le tableau des effectifs des emplois permanents de la ville de Vichy comme suit, avec effet au 1^{er} janvier 2011 :

	ancien tableau	nouveau tableau
<u>filière administrative</u>		
adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	17	16
adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	18	20
adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	22	21
adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	43	41
<u>filière technique</u>		
agent de maîtrise principal	27	28
adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	23	25
adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	53	58
adjoint technique de 1 ^{ère} classe	66	67
adjoint technique de 2 ^{ème} classe	119	117
adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 30H00	8	6
adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 20H00	12	5
<u>filière médico-sociale</u>		
agent spé. principal 2 ^{ème} classe école maternelles	24	23
<u>filière police municipale</u>		
brigadier	5	6
<u>filière culturelle</u>		
adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1	0
adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	5	4

filière animation

adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	1	0
adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	2	1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que la rémunération correspondant à ces postes sera imputée à l'article 64111 du budget aux fonctionnalités concernées,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 6

OBJET :
**ASSOCIATION
ORCHESTRE
D'HARMONIE DE
VICHY**

**TARIFS DES
VACATIONS**

REVALORISATION

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjointes au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 3 du 22 décembre 1994, instituant les tarifs des vacations et les délibérations n° 4C du 20 mai 2005 et n° 13 du 19 décembre 2005 modifiant et complétant ces tarifs ;

Vu la délibération n°4B du 20 mai 2005 organisant le partenariat pour la pratique d'orchestre entre l'école nationale de musique et l'orchestre d'harmonie de Vichy ;

Considérant qu'il y a lieu de recourir à des vacataires pour exécuter des tâches précises sur des emplois non permanents et rémunérés à l'acte ;

Considérant qu'il n'existe aucun tarif officiel de référence,

Propose au Conseil municipal de revaloriser et de fixer ainsi qu'il suit le tarif des vacations, par service, effectuées par les enseignants du CRD auprès de l'association de l'Orchestre d'harmonie de Vichy :

- Directeur et Directeur adjoint : 115 euros par service
- Musicien : 55 euros par service
- Musicien soliste : 240 euros par service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 7

OBJET :

**ASSOCIATION
ORCHESTRE
D'HARMONIE DE
VICHY**

**MISES A DISPOSITION
PARTIELLES DE
PERSONNELS**

**CONVENTIONS
RENOUVELLEMENTS**

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifié
le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 61 notamment ;

Vu la loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85 -1081 du 8 octobre 1985 modifié relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant qu'il importe d'affecter des agents à temps partiel auprès de l'association de l'Orchestre d'harmonie de Vichy afin d'assurer la direction musicale et artistique de l'orchestre ainsi que la mise en place des instruments ;

Considérant que les conditions notamment financières de mise à disposition doivent faire l'objet d'une convention entre la Ville de Vichy et l'association de l'Orchestre d'harmonie de Vichy ;

Considérant que la commission administrative paritaire sera consultée à ce sujet et le comité technique paritaire tenu informé,

Propose au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions ci-jointes réglant les modalités pratiques de la mise à disposition d'agents de la Ville de Vichy auprès de l'association de l'Orchestre d'harmonie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

N° 8

OBJET :

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**DIRECTION DE LA
POPULATION**

RECENSEMENT

**EMPLOIS DE
VACATAIRES**

CREATION

TARIFS

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ACTUALISATION

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Considérant que la collecte des enquêtes de recensement est fixée aux mois de janvier et février 2011,

Propose au Conseil municipal :

- de créer 7 emplois d'agents recenseurs vacataires pour la période du 5 janvier au 26 février 2011,

- de fixer la rémunération de ces agents sur les bases suivantes :

Deux séances de formation : 50 €

Forfait tournée de reconnaissance : 250 €

Montant du formulaire logement à l'unité : 2,75 €

Montant du formulaire habitants à l'unité : 1,60 €

Montant du formulaire d'adresse non enquêtée : 2,75 €

Montant du formulaire de logement non enquêté : 1,60 €

Pour les secteurs concernés par l'enquête famille-logement,
Montant du formulaire d'enquête famille-logement : 1 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- dit que la rémunération correspondant à ce poste sera imputée à l'article 64131, fonctionnalité 020 du budget.

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010

Les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 9

OBJET :

**DIRECTION DE
L'URBANISME**

**EMPLOI
CONTRACTUEL DE
CHEF DE PROJET
URBAIN**

**REMUNERATION
REVALORISATION**

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjointes au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 notamment ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 8/B du 29 mars 1991 créant le poste contractuel de Chef du projet urbain ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal en date du 25 mars 2005, portant revalorisation de la rémunération afférente à l'emploi de chef de projet urbain et la fixant sur la base du 2ème chevron de la Hors Echelle A ;

Considérant que la rémunération afférente à cet emploi n'a pas été revalorisée depuis le 1^{er} avril 2005,

Considérant la spécificité des fonctions et la nécessité d'en assurer la continuité ;

Propose au Conseil municipal de fixer la rémunération afférente à cet emploi sur la base du 3ème chevron de la Hors Echelle A à compter du 1^{er} février 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat de travail à intervenir,
- dit que la rémunération correspondant à ce poste sera imputée au 64131, fonctionnalité 023 du budget de la collectivité,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 10

OBJET :

**FRAIS DE
DEPLACEMENT DU
PERSONNEL**

**FORFAIT REPAS ET
HEBERGEMENT**

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoints au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales, modifié par le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu les arrêtés interministériels du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de missions, des indemnités de stages et des indemnités kilométriques prévues par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,

Vu la délibération du 28 septembre 2007 prise par le Conseil municipal de la Ville de Vichy fixant les taux des indemnités d'hébergements applicables au sein de notre collectivité,

Considérant que l'assemblée délibérante de la collectivité doit fixer les taux de remboursement forfaitaire des frais de repas et des frais d'hébergement occasionnés par les déplacements des agents dans la limite des taux maximums fixés pour les personnels civils de l'Etat,

Considérant que l'assemblée délibérante de la collectivité peut appliquer une majoration de ces indemnités, pour tenir compte de l'intérêt du service ou de situations particulières et notamment des tarifs élevés pratiqués par l'hôtellerie,

Considérant que la réglementation permet à l'assemblée délibérante d'autoriser la prise en charge d'un aller retour supplémentaire engagé par un agent qui se présente aux épreuves d'admission d'un concours ou d'un examen professionnel,

Propose au Conseil municipal avec effet au 1^{er} janvier 2011:

- de retenir les taux maximums fixés par les arrêtés interministériels, soit 15.25 euros par repas et 60 euros par nuitée,

- d'autoriser de manière exceptionnelle une majoration maximum de ces indemnités de 50%, pour tenir compte de l'intérêt du service ou de situations particulières (sur présentation de justificatifs et dans la limite des frais réellement engagés par l'agent), cette dernière disposition sera appliquée jusqu'au 31 décembre 2013.

- de retenir le principe de remboursement des frais de transport équivalent à un aller retour pour participer aux épreuves d'admissibilité et à un aller retour supplémentaire pour participer aux épreuves d'admission d'un concours ou d'un examen professionnel,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- dit que la dépense correspondant à ces remboursements sera imputée à l'article 6251 du budget aux fonctionnalités concernées,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°11

OBJET :

THEATRE OPERA

**RESTAURATION DE
LA BILLETTERIE ET
DES VESTIBULES EST
ET OUEST**

**PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL**

MODIFICATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjointes au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté de classement du 18 mars 1996 au titre des monuments historiques des façades et toitures du « Grand Casino-Opéra » et d'un certain nombre de salles, déambulatoires et vestibules de cet équipement,

Vu la décision n°28 du 21 décembre 2007 décidant de confier à M. Richard DUPLAT, Architecte en chef des monuments historiques, une mission d'études pour l'établissement d'un programme chiffré pour la restauration de l'entrée de l'Opéra, de la billetterie et de 2 vestibules,

Vu la délibération n°18 du 11 avril 2008 approuvant le plan de financement de l'étude,

Vu la convention du Ministère de la culture du 21 avril 2008 et la décision du 18 avril 2008 de la Commission permanente du Conseil général de l'Allier accordant les subventions en financement de ladite étude,

Considérant le programme d'opération établi par M. DUPLAT, et notamment l'estimation des travaux de restauration de la billetterie et des deux vestibules, est et ouest, pour un montant de 582 141 € HT,

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec M. DUPLAT pour un montant de 55 420 €, ce qui porte l'enveloppe financière globale de l'opération à 700 561 € HT,

Vu la délibération n°12 du 26 juin 2009 relative au plan de financement prévisionnel de l'opération,

Vu les aides sollicitées ou obtenues depuis, en financement de cette opération,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver la modification du plan de financement suivant :

Montant prévisionnel de l'opération :	700.561 € HT (837.871 € TTC)
▪ Subvention Etat, DRAC	
- part projet architectural et technique (PAT)	6 888 €
- part travaux	76 037 €
▪ Subvention Conseil général de l'Allier	152 400 €
▪ Subvention Etat/Ministère intérieur	80 000 €
▪ Subvention Région de l'Auvergne	
- part PAT	3 210 €
- part travaux (en attente)	68 846 €
▪ Participation casino C/471 (à demander) (art.12 du contrat de DSP du 1 ^{er} juillet 2002)	170 000 €
Total subventions	(79,56 %) 557 381 €
Part Ville de Vichy	(20,43 %) 143 180 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- dit que le plan de financement prévisionnel pourra éventuellement faire l'objet de modifications au fur et à mesure de la contractualisation définitive des subventions restant à recevoir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

N°12**OBJET :****MEDIATHEQUE
VALERY LARBAUD****RENOVATION DES
INSTALLATIONS DE
CHAUFFAGE,
VENTILATION ET
CLIMATISATION****PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL****MODIFICATION****DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjointes au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération n°14 du 26 mars 2010, approuvant le programme et l'enveloppe financière de la rénovation complète des installations de chauffage, ventilation et climatisation de la Médiathèque Valéry Larbaud et notamment la part des travaux concourant à l'amélioration de la conservation des fonds patrimoniaux,

Vu la délibération n°20 du 24 septembre 2010 approuvant le plan de financement prévisionnel,

Vu les financements sollicités et obtenus depuis,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel modifié de la manière suivante :

Etat - Ministère de l'Intérieur :		150 000 €
Conseil général de l'Allier (en attente) :		90 000 €
Etat - DRAC :		46 650 €
Total des subventions :	(45,72 %)	286 650 €
Part Ville de Vichy :	(54,28 %)	340 350 €
Coût total estimatif du projet :		627 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- dit que le plan de financement prévisionnel pourra éventuellement faire l'objet de modifications au fur et à mesure de la contractualisation définitive de la subvention restant à recevoir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°13

OBJET :

**PLACE CHARLES DE
GAULLE**

**TRAVAUX
D'EMBELLISSEMENT**

**PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant le souhait de la Ville de Vichy, dans la poursuite du plateau piéton du cœur de ville commencé en 1992, de rénover la partie sud de la Place Charles de Gaulle, afin de la rendre plus confortable pour les usagers et plus attractive,

Considérant que ces travaux d'embellissement consisteront principalement en :

- la création de nouveaux îlots d'espaces verts avec des plantations de pins et de chênes nécessitant par ailleurs le renfort des structures béton du parking souterrain de la Poste,
- la requalification complète de la fontaine qui, gardant sa forme d'origine, sera animée de nouveaux effets d'eau plus dynamiques et d'une mise en lumière nocturne.

Vu la délibération n° 21 du 18 juin 2010 relative à l'adoption de l'avant projet pour une enveloppe financière prévisionnelle de travaux de 715 000 € HT,

Vu le financement obtenu le 12 novembre 2010 du Ministère de l'intérieur de 160 000 € au titre des « travaux divers d'intérêt local » ;

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Etat - Ministère de l'Intérieur :	160 000 €
Ville de Vichy :	648 180 €
Coût total estimatif du projet :	808 180 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°14

OBJET :

TARIFS MUNICIPAUX

REVISION 2011

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 2°,

Vu la délibération du Conseil municipal n°3 en date du 28 mars 2008 prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de faire supporter aux usagers des services municipaux une juste part du coût réel que ces services représentent dans le budget communal,

Propose au Conseil municipal :

- de pouvoir réviser pour l'année 2011 les tarifs des services municipaux ci-après :

- Animations sportives et socio-éducatives
- Yacht-club
- Passeport Sportif - Mercredis Sportifs - Mini Mercredis
- Tennis
- Centre Médico-sportif
- Matériel contrôle sports
- Maison des Jeunes
- Médiathèque
- Conservatoire à Rayonnement Départemental
- Cimetière - Taxes d'inhumation et Dépositaire
- Cimetière - Tarifs des concessions funéraires
- Cimetière - Service extérieur des Pompes Funèbres
- Espaces verts - Location de plantes
- Travaux en régie et locations de matériels, véhicules, engins
- Marchés d'approvisionnement - Droits de place
- Domaine public communal - Droits de place
- Marché couvert - Redevances d'occupation
- Service Communal d'Hygiène et de Santé
- Taxis et Fiacres - Droits de stationnement
- Parkings - Horodateurs
- Fête foraine de printemps
- Salle des fêtes
- Garderie dans les écoles maternelles et primaires
- Restaurant scolaire
- Atelier de reprographie - Facturation de travaux
- Elections - Tarifs des listings et étiquettes fournis aux candidats
- Régie publicitaire
- Foire à la brocante
- Location matériel de fêtes
- Impôt sur les spectacles
- Aéroport de Vichy Charmeil
- Brigade verte - Tarifs des interventions.

...sans qu'ils puissent augmenter de plus de 5% par rapport aux tarifs de l'année 2010, sauf décision différente prise expressément par le Conseil municipal,

- de lui donner mandat pour fixer définitivement les tarifs dont il s'agit par décision municipale, en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2011,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 Décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 15

OBJET :

**COMPTABILITE
COMMUNALE**

-

**DECISION
MODIFICATIVE N°3
ANNEE 2010**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°6 du 9 Avril 2010 relative au budget primitif 2010,

Considérant la nécessité de prévoir les crédits en dépenses et en recettes destinés à assurer l'équilibre des opérations comptables de l'exercice 2010,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative telle qu'elle figure sur la liste annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 Décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 Décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°16

OBJET :

**CREDITS PAR
ANTICIPATION SUR
LE VOTE DU B.P. 2011**

INSCRIPTION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 concernant l'amélioration de la décentralisation et notamment son article 15,

Considérant que le budget primitif 2011 ne pourra être voté dès le tout début de l'année,

Propose au Conseil municipal :

-d'autoriser par anticipation sur le budget 2011, section d'investissement, l'inscription des crédits suivants définis en annexe, pour un montant total de :

-Budget principal	3 414 500,00
-Budget Salles Louées Meublées.....	215 000,00
-Budget Parkings	13 500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 Décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 17

OBJET :

**SUBVENTIONS
DIVERSES**

ATTRIBUTION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

... / ...

Propose au Conseil municipal :

- d'allouer une subvention d'investissement aux associations suivantes :

1 – ASSOCIATION CULTUELLE ISRAELITE DE VICHY ET SES ENVIRONS	3 000 €
2 – EGLISE REFORMEE DE FRANCE	3 000 €

La dépense sera imputée à l'article 2042, fonctionnalité 025,
par virement de l'article 2313, fonctionnalité 020.

- d'allouer une subvention de fonctionnement, exceptionnelle, aux associations suivantes :

3 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE LA COLLINE	200 €
4 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE BEAUSEJOUR	200 €
5 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE PIERRE COULON	280 €
6 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE SEVIGNE	150 €
7 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE LYAUTEY	150 €
8 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE ALSACE	200 €
9 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE CHATEAUDUN.....	100 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 211.

10 – ASSOCIATION D'ENSEIGNANTS ET DE PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE GEORGES MECHIN	1 000 €
11 – JACQUES LAURENT ASSOCIATION	300 €
12 -COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PIERRE COULON	900 €
13 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PAUL BERT	350 €
14 – AMICALE SEVIGNE LAFAYE	490 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 212.

15 – ACADEMIE DU VERNET	500 €
-------------------------------	-------

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.

16 – RACING CLUB VICHY RUGBY	3 500 €
------------------------------------	---------

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.

17 – SOLEIL POUR LA VIE	200 €
-------------------------------	-------

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 524.

18 – FEDERATION THERMALE ET CLIMATIQUE DE FRANCE	8 000 €
19 – VICHY COMMERCE	500 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 95.

20 – OFFICE DU TOURISME VICHY SPORT 4 500 €
La dépense sera imputée à l'article 65737, fonctionnalité 95.

- d'allouer une subvention pour location de salle à l'association suivante :

21 – CLUB AVIRON VICHY..... 7 000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.

22 – ASSOCIATION CONCESSIONNAIRES DE MARQUES
AUTOMOBILES DE VICHY 3 937 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 90.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature des conventions ou avenants à intervenir avec les associations concernées,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

NOTICE EXPLICATIVE

NB : Les conventions ou avenants à intervenir concernent uniquement les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et de son décret d'application du 6 juin 2001.

1 – ASSOCIATION CULTUELLE ISRAELITE DE VICHY ET SES ENVIRONS : 3 000 €, pour l'aide à l'installation d'une nouvelle chaudière pour la Synagogue.

2 – EGLISE REFORMEE DE FRANCE : 3 000 €, pour l'aide à l'achat d'une nouvelle chaudière pour le Temple.

3 – COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE LA COLLINE : 200 €, pour l'achat de livres et de fournitures scolaires.

4 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE BEAUSEJOUR : 200 €, pour l'achat de livres et de fournitures scolaires.

5 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE PIERRE COULON : 280 €, pour l'achat de livres et de fournitures scolaires.

6 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE SEVIGNE : 150 €, pour l'achat de livres et de fournitures scolaires.

7 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE LYAUTEY : 150 €, pour l'achat de livres et de fournitures scolaires.

8 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE ALSACE : 200 €, pour l'achat de livres et de fournitures scolaires.

9 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE CHATEAUDUN : 100 €, pour l'achat de livres et de fournitures scolaires.

10 – ASSOCIATION D'ENSEIGNANTS ET DE PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE GEORGES MECHIN : 1 000 €, pour l'aide à son projet de classe verte.

11 – JACQUES LAURENT ASSOCIATION : 300 €, pour l'achat de livres et de fournitures scolaires.

12 -COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PIERRE COULON : 900 €, pour l'aide à son projet de boudrome.

13 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PAUL BERT : 350 €, pour l'achat de livres et de fournitures scolaires.

14 – AMICALE SEVIGNE LAFAYE : 490 €, pour l'achat de livres et de fournitures scolaires.

15 – ACADEMIE DU VERNET : 500 €, pour le concert de Chants de Noël donné par le Groupe La Chavannée, qui aura lieu le 11 décembre 2010 à l'Eglise Saint Blaise.

16 – RACING CLUB VICHY RUGBY : 3 500 €, pour l'organisation d'une soirée pour la présentation du Bouclier de Brennus le samedi 20 novembre 2010.

17 – SOLEIL POUR LA VIE : 200 €, pour l'aide à l'acquisition de matériels de rééducation post opératoire.

18 – FEDERATION THERMALE ET CLIMATIQUE DE FRANCE : 8 000 €, pour les Journées d'Automne du Thermalisme Français à Vichy les 25 et 26 novembre prochains.

19 – VICHY COMMERCE : 500 €, pour la remise du Trophée d'Or 2010 de Commerce Magazine pour le clip promotionnel sur les commerces du Centre Ville de Vichy.

20 – OFFICE DU TOURISME VICHY SPORT : 4500 €, pour l'indemnisation de la location d'un système de chauffage au Palais du Lac lors des travaux de chaudière réalisés par la Ville de Vichy.

21 – CLUB AVIRON VICHY : 7 000 €, pour la location du Palais du Lac pour les Masters d'Aviron du 16 au 19 septembre 2010.

22 – ASSOCIATION CONCESSIONNAIRES DE MARQUES AUTOMOBILES DE VICHY : 3 937 € pour l'aide à la location du Palais du Lac pour le Salon de l'Auto 2010.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°18

OBJET :

SUBVENTIONS 2011

**VERSEMENT
D'ACOMPTES PAR
ANTICIPATION**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjointes au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 33, alinéa 2 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982,

Vu l'instruction n°85-147-MO du 20 novembre 1985,

Considérant qu'il est nécessaire en début d'année de verser par anticipation tout ou partie de la subvention allouée habituellement à un certain nombre d'associations dont les ressources sont essentiellement constituées de subventions municipales, afin de leur permettre de continuer leurs activités,

Propose au Conseil municipal :

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 400 000 €
Imputation : chapitre 65 article 657362, fonctionnalité 520

- OFFICE DU TOURISME ET DE THERMALISME..... 1 500 000 €
Imputation : chapitre 65 article 65737, fonctionnalité 95

- RACING CLUB DE VICHY (Section Football)..... 15 500 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40

- RACING CLUB DE VICHY (Section Rugby)..... 78 750 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40

- RACING CLUB DE VICHY (Section Athlétisme)..... 3 900 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40

- SASP JEANNE D'ARC DE VICHY VAL D'ALLIER
AUVERGNE BASKET 65 000 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40

- CLUB DE L'AVIRON VICHYSOIS 15 300 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40

- COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DU
PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE VICHY ... 200 000 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 520

- MUSEE DE L'OPERA 52 650 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 322

- GROUPEMENT DES USAGERS DU
MARCHE COUVERT 12 000 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 91

- SOCIETE DES COURSES DE VICHY 111 670 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 95

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- décide le versement au début de l'exercice 2011 tout ou partie des subventions qui seront allouées lors du vote du budget primitif 2011 comme indiquées sur la liste ci-dessus,

- dit que les crédits correspondants seront repris et éventuellement complétés au budget primitif 2011 au chapitre et article mentionnés sur la liste ci-dessus,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

N°19

OBJET :

**OFFICE DE
TOURISME ET DE
THERMALISME**

**BP 2011
APPROBATION
SURSIS**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjointes au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu l'article 7 de la loi 64-698 du 10 juillet 1964 relative à la création d'Offices de Tourisme dans les stations classées,

Vu l'article R.2231-46 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation du budget primitif des Offices de Tourisme au Comité de direction de ces établissements qui en délibère et qui le soumet ensuite au Conseil municipal pour approbation,

Vu la délibération en date du 10 novembre 2010, par laquelle le Comité de direction de l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy a voté le budget primitif pour l'exercice 2011,

Considérant que ce document comporte en recettes une subvention à obtenir de la Ville de Vichy pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice en cause,

Considérant que le budget 2011 n'a pas encore été voté par le Conseil municipal de Vichy et que, dans ces conditions, la subvention susvisée ne peut être d'ores et déjà attribuée,

Propose au Conseil municipal :

- de surseoir à l'approbation du budget primitif pour l'exercice 2011 de l'Office du Tourisme et de Thermalisme de Vichy, dans l'attente de la détermination du taux des impositions et du vote du budget primitif de l'exercice 2011 pour la Ville de Vichy,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide pour les motifs évoqués ci-dessus de surseoir à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2011 de l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 20

OBJET :

**MEDIATHEQUE
VALERY LARBAUD**

**ACQUISITION DE
DESSINS ET
DOCUMENTS
PATRIMONIAUX SUR
VICHY**

**UTILISATION DES
DISPONIBILITES DU
LEGS DANY**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du legs de Mme Veuve Dany fait à la ville de Vichy en 1993,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vichy de compléter les collections du fonds local de la médiathèque Valery-Larbaud, constitué d'ouvrages anciens et modernes et de documents divers concernant essentiellement Vichy et le Bourbonnais.

Considérant l'opportunité d'acquérir un carnet de 20 dessins daté de 1850 sur Vichy ainsi qu'un ensemble de plaquettes, guides, presse locale et documents divers datant du 19ème siècle et du début du 20ème siècle.

Propose au Conseil municipal :

- de l'autoriser à utiliser les disponibilités du Legs Dany, pour l'acquisition d'un ensemble mis aux enchères au prix de 573 euros auxquels s'ajoutent 114,57 euros de frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- d'imputer sur les disponibilités du legs Dany, le coût de cette acquisition,
- dit que la dépense correspondante sera imputée à l'article 2162, fonctionnalité 321 du budget principal de la Ville,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°21

OBJET :

**TAXES ET
PRODUITS
IRRECOUVRABLES**

**ADMISSION EN
NON-VALEUR**

**BUDGET
PRINCIPAL**

**DIRECTION
DES FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande présentée par Mme le Receveur municipal de Vichy relative à l'admission en non-valeur de différents produits irrécouvrables s'élevant à la somme de 13493,33 € (treize mille quatre cent quatre vingt treize euros et trente trois centimes) afférents aux exercices 2004 à 2010 pour les budgets suivants :

BUDGET PRINCIPAL : (11 562.54 €)

- 2006	10 757.90 €
- 2007	106.00 €
- 2008	148.70 €
- 2009	463.54 €
- 2010	86.40 €

LOCATIONS INDUSTRIELLES : (938.07 €)

- 2004	938.07 €
--------------	----------

CIMETIERE : (711.00 €)

- 2007	711.00 €
--------------	----------

AEROPORT : (281.72 €)

- 2008	58.19 €
- 2009	223.53 €

TOTAL GENERAL13 493.33 €

dont elle n'a pu effectuer le recouvrement,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- décide l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables susvisés pour un montant total de 13 493,33 € (Treize mille quatre cent quatre vingt treize euros et trente trois centimes),

- dit que les dépenses correspondantes seront respectivement imputées à l'article 654, fonctionnalité 01 du budget principal, à l'article 654, fonctionnalité 01 du budget Locations industrielles, à l'article 654 du budget Cimetière, à l'article 654, fonctionnalité 816 du budget Aéroport.

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2010

<hr/> <p><u>N° 22</u></p> <p><u>OBJET :</u></p> <p>CENTRE OMNISPORTS DE VICHY</p> <p>DROITS D'ACCES AUX INSTALLATIONS</p> <p>TOUR DES JUGES</p> <p>TARIFS</p> <p>REVISION</p> <p>DIRECTION DES FINANCES</p> <hr/>	<p>Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.</p> <p>PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.</p> <p>ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.</p>
---	---

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
 Reçue en Sous-préfecture
 le :
 Publiée ou notifiée
 le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20 du 20 décembre 2002 fixant les tarifs des prestations liées à l'exploitation du Centre omnisports de Vichy,

Vu la délibération du 15 décembre 2010 autorisant M. le Maire à procéder à l'augmentation des tarifs des services municipaux dans la limite de 5%,

Considérant la nécessité de réactualiser les tarifs des droits d'accès aux installations sportives du Centre omnisports suite aux travaux effectués sur la Tour des Juges et de créer par conséquent des tarifs de location des locaux dans ce bâtiment.

Propose au Conseil municipal :

- de créer les tarifs TTC suivants :

Tour des Juges

Salle de réunion à la demi-journée :

- Pour les associations Vichyssoises 50.00€
- Pour les associations non Vichyssoises 93.50€

Privatisation de l'ensemble des locaux à la journée
300.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 752, fonctionnalité 414 du budget principal de la Ville de VICHY et que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er Janvier 2010.

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°23

OBJET :

**CENTRE
OMNISPORTS**

**TENNIS COUVERTS
ET EXTERIEURS**

TARIFS

**CREATION
MODIFICATION**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°21 du 14 décembre 2001 fixant les tarifs en euros pour la location des tennis au Centre omnisports,

Vu la délibération du 15 décembre 2010 autorisant M. le Maire à procéder à l'augmentation des tarifs des services municipaux dans la limite de 5%,

Considérant la nécessité de réactualiser les tarifs de la location des courts couverts et extérieurs du Centre omnisports.

Propose au Conseil municipal :

- de supprimer les tarifs à l'heure, la location des vestiaires de la Rotonde des tennis à l'heure et à la journée ainsi que les abonnements sur 22 semaines
- de créer des tarifs à la demi-heure, un tarif pour la catégorie des moins de 18 ans – licenciés F.F.T. – étudiants, un tarif pour la catégorie des plus de 18 ans, un tarif pour les groupes scolaires, centre de loisirs, comités d'entreprises et CGOS pour les courts couverts, un tarif pour les licenciés F.F.T. pour les courts extérieurs, des abonnements sur 16 semaines, une amende forfaitaire en cas de non utilisation de la réservation et un forfait pour le remplacement d'une carte perdue, comme indiqué sur le tableau annexé.

Les tarifs moins de 18 ans, licenciés F.F.T., étudiants et CGOS seront appliqués sur présentation d'un justificatif (carte d'identité, carte d'étudiant, licence F.F.T. et carte CGOS).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 70631 fonctionnalité 414 du budget principal de la Ville,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

N° 24**OBJET :****ESPACES VERTS****LOCATION****DIVERS MATERIELS****TARIFS****CREATION**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**DIRECTION DES
FINANCES**

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjointes au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT**Rendue exécutoire :***Reçue en Sous-préfecture**le :**Publiée ou notifiée**le :*

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 mars 1972 adoptant le principe de la location de matériel communal, ainsi que les tarifs correspondants,

Vu les délibérations successives du Conseil municipal modifiant les tarifs des coûts horaires de main d'œuvre de travaux en régie ainsi que les tarifs de location de véhicules et engins, et particulièrement la dernière délibération n°28/B du 19 décembre 2003,

Vu la délibération du 15 décembre 2010 autorisant M. le Maire à procéder à l'augmentation des tarifs des services municipaux dans la limite de 5%,

Considérant la nécessité de créer les tarifs pour la location des divers matériels « espaces verts »,

Propose au Conseil municipal :

- de créer un tarif pour la location des divers matériels « espaces verts » comme suit :

Prix TTC de l'heure

Aérateur de sol	38.90 €
Atomiseur	10.00 €
Balai-ramasseur tracté	7.20 €
Mini-pelle 5 T	50.00 €
Mini-pelle 5 T + BRH	68.00 €
Broyeur de branches	47.00 €
Débroussailleuse à dos	5.00 €
Décompacteur de sol	32.40 €
Déplaqueuse de gazon	6.50 €
Désherbeur thermique	10.00 €
Engazonneuse autotractée	10.00 €
Epandeur d'engrais	10.00 €
Epareuse	50.00 €
Groupe électrogène	10.00 €
Motobineuse	6.50 €
Motopompe	6.00 €
Pulvérisateur	10.00 €
Regarnisseur	7.50 €
Sableuse	18.30 €
Scarificateur	7.50 €
Souffleur de feuilles	5.60 €
Tailleuse de haie	3.30 €
Tondeuse autotractée	5.00 €
Tondeuse autoportée	18.00 €
Tondeuse portée	7.20 €

Tracteur chargeur	20.60 €
Traceur terrains de sports	2.20 €
Transporteur pour espaces verts	12.55 €
Tronçonneuse	6.05 €
Véhicule électrique pour personnes ou matériels	8.35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 25

OBJET :

**RAPPORTS
ANNUELS SUR LE
PRIX ET LA
QUALITE DU
SERVICE PUBLIC**

ANNEE 2009

A/ASSAINISSEMENT

ET

**ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu les délibérations n° 9-10 et 11 du 30 septembre 2010 par lesquelles le Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier a approuvé le rapport d'activité du délégataire CBSE et les rapports annuels 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'assainissement non collectif,

Considérant l'obligation de présentation au Conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, dont la compétence est assurée par une structure intercommunale,

Présente au Conseil municipal les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2009 présentés par Vichy Val d'Allier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte du contenu de ces rapports qui seront mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la présente séance,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°25

OBJET :

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU
SERVICE PUBLIC**

ANNEE 2009

**B/ELIMINATION
DES DECHETS**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjointes au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales
particulièrement son article L5211-39,

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu les délibérations n° 5 et 6 du 30 septembre 2010 par laquelle le Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier a approuvé le rapport d'activités du délégataire et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers pour l'année 2009,

Considérant l'obligation de présentation au Conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence est assurée par une structure intercommunale,

Présente au Conseil municipal :

- les rapports transmis par la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2009 présenté par Vichy Val d'Allier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte du contenu de ces rapports qui seront mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la présente séance,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 26

OBJET :

**BOULEVARD EST
IERE TRANCHE
D'AMENAGEMENT**

**TRAVAUX
D'ECLAIRAGE
PUBLIC**

**DELEGATION DE
MAITRISE
D'OUVRAGE A
VICHY VAL
D'ALLIER**

CONVENTION

**SIGNATURE
AUTORISATION**

**DIRECTION
GENERALE
DES SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004,

Considérant que la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier a décidé de réaliser la première tranche du projet de boulevard urbain dénommé « Boulevard Est » en limite de communes de Vichy et Cusset, depuis l'avenue de Gramont jusqu'au quartier des Garets y compris le prolongement de la rue de Bordeaux,

Considérant que l'aménagement prévoit la réalisation de chaussée, carrefours, aires de stationnement, trottoirs, espaces verts, voie cyclable, réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public par la restructuration de voies existantes ou la création d'une nouvelle voie,

Considérant que la compétence éclairage public n'a pas été transférée à la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et que la charge des travaux relatifs à celui-ci doit donc être assumée par les villes de Vichy et Cusset,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de garantir la meilleure coordination possible des travaux à la charge de chacun afin de réduire les délais de travaux et les contraintes et nuisances subies par les riverains,

Considérant qu'il convient d'établir pour ce projet une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des villes de Vichy et Cusset à la Communauté d'agglomération définissant les conditions d'exécution et attribuant une participation financière correspondant au montant des travaux à exécuter et aux frais de maîtrise d'œuvre y afférent, soit 680 400 € HT, estimation en phase AVP, à répartir entre Vichy et Cusset,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter les dispositions de la convention telle qu'annexée,
- d'autoriser M. le Maire à signer cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que le montant de la participation financière sera imputé sur les crédits du budget d'investissement,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 27

OBJET :

**DROIT DE
PREMPTION URBAIN**

**EXTENSION DU
PERIMETRE DU
DROIT DE
PREMPTION URBAIN
RENFORCE AU STADE
DARRAGON**

**DIRECTION DE
L'URBANISME**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoints au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.211-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 18 du 3 juillet 1989 instituant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation future du territoire communal,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 15 du 2 juin 2006 actualisant le périmètre dans lequel s'exerce le droit de préemption urbain y compris le droit de préemption urbain renforcé, après révision du P.L.U.,

Considérant que le droit de préemption urbain permet aux communes de mener des actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,

Considérant l'avancement des études préalables à l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU secteur « Darragon-les Ailes », pour la création d'un nouveau quartier d'habitat et de services, engagées par délibération du Conseil municipal n° 12, du 2 juin 2006.

Considérant l'engagement de la phase de concertation publique sur ce projet et l'opportunité d'acquisitions foncières nécessaires au projet,

Considérant que le droit de préemption urbain simple qui couvre cette zone n'est pas applicable aux opérations suivantes :

- aux copropriétés créées depuis plus de 10 ans ;
- à la cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n° 71-759 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires ;
- aux parts ou actions de sociétés d'attribution visées aux titres II et III de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction, qui font l'objet d'une cession avant l'achèvement de l'immeuble ou pendant une période de dix ans à compter de son achèvement ;
- à la cession de la majorité des parts d'une société civile immobilière, lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, dont la cession serait soumise au droit de préemption.

Propose au Conseil municipal :

- De rendre applicable aux opérations ci-dessus mentionnées, un droit de préemption urbain renforcé, dans un secteur délimité selon le plan annexé à la présente délibération,

- De donner mandat à M. le Maire pour exercer le droit de préemption urbain et pour déléguer, le cas échéant, ce droit à la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier dans le cadre de ses compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 Décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°28

OBJET :

**VOIRIE COMMUNALE
DOMAINE PUBLIC
PARCELLES A
INCLURE
REGULARISATION**

**DIRECTION DE
L'URBANISME**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant que la Ville de Vichy a acquis de nombreuses parcelles en vue notamment de la réalisation de l'alignement de différentes voies sur le territoire de la commune de Vichy et ce, dans la plupart des cas, à titre gratuit lors de l'obtention de permis de construire par les propriétaires de ces terrains,

Considérant que l'incorporation dans le domaine public communal ne se fait pas automatiquement, pour le cas où la Ville souhaiterait conserver lesdites parcelles dans son domaine privé, mais qu'elle est nécessaire tant pour des raisons postales que pour l'exécution de la publicité foncière,

Propose au Conseil municipal :

- de donner son accord à la régularisation dont il s'agit en demandant au service du Cadastre l'incorporation dans le domaine public communal de toutes les parcelles frappées d'alignement acquises par la Ville de Vichy ou sises dans la voirie communale figurant sur le bordereau ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

N°29

OBJET :

**CREMATORIUM
DE VICHY**

**DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC**

AVENANT N° 4

SIGNATURE

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjointes au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et suivants,

Vu le décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures françaises d'activités et de produits,

Vu le contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Vichy adopté par la délibération du Conseil municipal n° 12 du 19 décembre 2003,

Vu l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public en date du 24 octobre 2009 relatif à l'indexation des tarifs du crématorium,

Vu l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public en date du 27 avril 2007 annexant l'ensemble des documents relatifs aux travaux des entreprises qui sont intervenues pour la construction du crématorium,

Vu l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public en date du 5 juin 2009 relatif à l'adjonction d'équipements de type columbarium et cavurnes sur le site cinéraire attenant au crématorium,

Considérant que trois séries statistiques publiées par l'INSEE et utilisées dans la formule de révision du crématorium ont été supprimées,

Considérant les préconisations de raccord d'indices de l'INSEE,

Considérant dès lors qu'il convient d'intégrer ces changements d'indices dans un nouvel avenant au contrat de délégation de service public,

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter l'avenant n° 4, ci-annexé, au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Vichy ayant pour effet d'actualiser la formule d'indexation des tarifs en fonction des nouveaux indices publiés par l'INSEE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

N°30

OBJET :

**FOYER OURCEYRE
14-16 RUE DU ONZE
NOVEMBRE
03200 VICHY**

**BAIL
EMPHYTEOTIQUE**

PROLONGATION

**AU PROFIT DE
SA HLM
FRANCE-LOIRE
33 RUE DU FAUBOURG
DE BOURGOGNE
45000 ORLEANS**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R. 353-154 et R. 353-165,

Vu le bail emphytéotique en date du 14 avril 1987 aux termes duquel la ville de VICHY donne à bail, pour une durée de trente cinq (35) ans à compter du 1^{er} janvier 1987 soit jusqu'au 31 décembre 2022, à la Société HLM SAINT AMAND aux droits de laquelle se trouve aujourd'hui substituée la SA HLM FRANCE-LOIRE, un terrain situé 14 et 16 rue du Onze Novembre à Vichy (03200) pour la construction d'un bâtiment à usage de foyer-logement pour personnes âgées, aujourd'hui dénommé résidence OURCEYRE,

Vu la convention de location en date des 12 septembre 2006 et 12 mars 2007 aux termes de laquelle la SA HLM FRANCE-LOIRE donne la résidence OURCEYRE en location à la ville de VICHY jusqu'au 31 décembre 2024,

Vu la convention du 22 octobre 2007 aux termes de laquelle, la ville de VICHY donne la résidence OURCEYRE en location à la Société FOYERS DE PROVINCE,

Considérant que le bail emphytéotique se termine au 31 décembre 2021 et la convention de location SA HLM FRANCE-LOIRE se prolonge jusqu'au 31 décembre 2024,

Propose au Conseil municipal :

- de prolonger le bail emphytéotique entre la ville de Vichy et la SA HLM FRANCE-LOIRE 37, rue du Faubourg de Bourgogne 45000 Orléans pour une durée de trois (3) ans soit jusqu'au 31 décembre 2024 pour un loyer annuel aux mêmes conditions soit l'euro symbolique,

- d'autoriser M. le Maire à signer la prolongation de ce bail emphytéotique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces propositions,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

- dit que les frais relatifs à l'établissement des actes nécessaires à cette prolongation de bail seront imputés à l'article 6227, fonctionnalité 01 du budget principal de la commune pour l'année 2010,

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

N°31

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

OBJET :

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

VENTE

**VEHICULE PIAGGIO
8931 TV 03**

**AU PROFIT DE
L'ASSURANCE SMACL
141 AVENUE
SALVADOR ALLENDE
79031 NIORT CEDEX 9**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant la proposition de l'assureur automobile de la Ville de VICHY, la SMACL en date du 9 novembre 2010 d'acheter, sur la base de la valeur à dire d'expert soit quatre mille sept cent vingt deux euros soixante douze centimes HT (4 722,72 € HT), le véhicule municipal Piaggio immatriculé 8931 TY 03, sinistré le 27 mars 2010 et considéré comme économiquement irréparable,

Propose au Conseil municipal :

- de céder à l'assureur automobile de la Ville de VICHY, la SMACL 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex 9, le véhicule municipal Piaggio immatriculé 8931 TY 03 au prix de quatre mille sept cent vingt deux euros soixante douze centimes HT (4 722,72 € HT), franchise déduite,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- dit que la recette correspondante sera imputée à l'article 775 fonctionnalité 01, du budget de la Commune pour l'année 2010,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2010

N°32

OBJET :

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRIX

LUCIEN LAMOUREUX

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ATTRIBUTION 2010

**DESIGNATION DU
LAUREAT**

ANNEE 2011

**FIXATION DU
MONTANT DU PRIX**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoints au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu la délibération du 16 novembre 1979 par laquelle le Conseil municipal a décidé la création du « Prix Lucien LAMOUREUX » qui doit récompenser chaque année le meilleur artisan de l'arrondissement de VICHY, sans distinction de profession ni d'âge, conformément à l'esprit du legs fait à la Ville de VICHY par Mme Veuve LAMOUREUX née DIOUX,

Vu la délibération du 27 février 1981 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le règlement du « Prix Lucien LAMOUREUX » qui stipule, dans l'article 3, que le montant du prix sera déterminé chaque année par le Conseil municipal,

Vu la délibération n° 34 du 4 décembre 2009 par laquelle le Conseil municipal a fixé le montant du prix pour l'année 2010 à mille cinq cents euros (1 500 €),

Vu l'avis émis par la Commission municipale qui s'est réunie le 18 novembre 2010, proposant comme lauréat du prix 2010 :

- Mme Sylvie THOMAS
Fabrication de vitraux
14, rue des Joncs
03110 SAINT REMY-EN-ROLLAT

Propose au Conseil municipal :

- de retenir le lauréat conformément à l'avis émis par la Commission susnommée,
- et de fixer à deux mille euros (2 000 €) le montant du prix à attribuer pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne comme lauréat du prix 2010 :

- Mme Sylvie THOMAS
Fabrication de vitraux
14, rue des Joncs
03110 SAINT REMY-EN-ROLLAT

- dit que le montant de ce prix pour l'année 2010, soit mille cinq cents euros (1 500 €) sera imputé à l'article 6714, fonctionnalité 94 du budget de la Ville, pour l'année 2010,
- décide de fixer à deux mille euros (2 000 €) le montant du prix à attribuer pour 2011,
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6714, fonctionnalité 94 du budget de la Ville pour l'année 2011,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 15 décembre 2010

N° 33

OBJET :

**CHAMBRE
FUNERAIRE**

**DEMANDE DE
CREATION**

**AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**APRES ENQUETE
PUBLIQUE**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-38 et R. 2223-74 et suivants,

Vu la demande présentée par M. le Directeur des « Pompes Funèbres BOUSSEL » sollicitant l'ouverture d'une enquête de type commodo-incommodo pour le projet de création d'une chambre funéraire à Vichy,

Vu l'arrêté n° 231-2010 en date du 6 septembre 2010 portant ouverture d'une enquête publique sur le territoire de la commune de Vichy, sur le projet de création d'une chambre funéraire 46, boulevard Gambetta,

Vu le rapport d'enquête publique de type commodo-incommodo établi par le commissaire enquêteur en date du 4 novembre 2010,

Considérant qu'aucune observation n'apparaît au registre d'enquête publique et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ce projet,

Considérant que le Conseil municipal doit émettre un avis sur la création d'une chambre funéraire 46 boulevard Gambetta, par les « Pompes funèbres BOUSSEL »,

Propose au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable à la création d'une nouvelle chambre funéraire sise 46 boulevard Gambetta par les « Pompes Funèbres BOUSSEL »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 34

OBJET :

REPOS DOMINICAL

DEROGATION

AVIS

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE (à partir de la question n°11), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (jusqu'à la question n°21 et à partir de la question n°27), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT (jusqu'à la question n°21 incluse), Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Serge CHATELAIN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Roger GOURLIER (jusqu'à la question n°11), Evelyne VOITELLIER à Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT (de la question n°21 jusqu'à la question n°26 incluse), Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à Léo FUHRMANN (à partir de la question n°22), Marie FRADIN à Gloria SZPIEGA, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu les articles L.3132-20, L.3132-25-3, L.3132-25-4 et R.3132-16 du Code du travail,

Considérant la demande de dérogation au repos dominical des salariés de la Société KARAVEL SAS,

Considérant que le repos simultané de tous les salariés de l'entreprise le dimanche entraînerait un préjudice pour la clientèle, notamment dans le cadre de l'assistance aux clients à l'étranger, et compromettrait le fonctionnement normal de l'établissement,

Considérant l'avis favorable émis par le comité d'entreprise de la Société KARAVEL SAS le 11 octobre 2010,

Propose au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical des salariés présentée par la Société KARAVEL SAS pour l'ouverture le dimanche après-midi du centre de télémarketing qu'elle exploite à Vichy, 65 boulevard Denière,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 15 décembre 2010

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,